

Question de méthodologie

Par **Marie**, le **28/11/2017** à **19:51**

Bonsoir à tous! Alors je suis un peu embêtée parce que malgré le fait que je sois en L2 je dois avouer que je ne maîtrise absolument pas l'exercice du commentaire d'arrêt. Jusqu'à présent j'ai réussi à m'en sortir en choisissant toujours la dissertation lors des partiels. Mais cet exercice se faisant de plus en plus rare, je suis obligée de me mettre à jour. Mais j'ai une toute petite question concernant la méthodologie. En effet je dois faire un commentaire en droit des obligations, et un doute m'envahit sur un point. Si j'ai bien compris, je dois expliquer la solution de la Cour de cassation dans mon arrêt il se résume à « Mais attendu qu'en se déterminant ainsi, alors que la résidence habituelle de l'enfant mineur était judiciairement fixée au domicile de la mère, la cour d'appel a méconnu les textes susvisés et le principe ci-dessus énoncés ; ». Mais je me demande si je dois uniquement citer cette partie du texte où est ce que je peux aussi utiliser les motifs de censure par exemple ? Ou même toute autre partie de l'arrêt merci.